

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION (455-2022)**

Aux personnes intéressées par le **Projet de règlement n° 455-2022** modifiant le **Règlement de zonage n° 198-2007**.

Lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022, le conseil municipal a déposé un avis de motion, lors de la séance ordinaire du 6 juin, ils ont déposé un projet de règlement et lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, ils ont déposé un second projet.

Ledit règlement modifie les dispositions suivantes :

- Volumétrie des bâtiments résidentiels;
- Norme d'implantation d'un poulailler et du parquet
- Mur de soutènement;
- Hauteur des haies, clôtures et murs.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

\*

\*\*

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 15 août 2022, à 19h30, à la salle du conseil de la Municipalité où le règlement 455-2022 sera adopté.

Le 13 juillet 2022



---

Marie-Michèle Benoit  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 juillet 2022



---

Marie-Michèle Benoit  
Directrice générale et  
greffière-trésorière